Activités culturelles et artistiques option métiers de l'animation et du développement social et culturel

RNCP3544 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K1802, K1206, K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Rennes I
http://www.univ-rennes1.fr

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur socioculturel se trouve en situation d'interface entre ceux dont le métier est de décider et/ou de maîtriser le processus de décision (directeurs/administrateurs) et ceux qui sont dans la relation directe, de face à face, avec les bénéficiaires (les techniciens d'activité, les animateurs d'activités). Il exerce des fonctions d'animation de projets, de structures, de territoires, de publics.
Il est engagé dans des processus de résolution de problèmes. Assumant des responsabilités de conception et de coordination, il sait accompagner des projets, comprendre l'environnement dans lequel il agit et dans lequel les bénéficiaires de l'action vivent.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il assume les fonctions suivantes :
Conception de projet
Dans un cadre institué (association – groupe de pilotage – commission – conseil ….) élaborer ou co-élaborer un projet général ou spécifique, en prenant en compte, si nécessaire les politiques publiques et les règles juridiques afférentes, les orientations retenues, les ressources et contraintes locales et l'environnement dans lequel il doit s'inscrire.
Management partenarial
Dans un cadre institué, créer les conditions, réunir les moyens et animer une démarche de mobilisation des ressources internes, d'institutions locales, d'organismes divers, de la population ou des publics bénéficiaires de l'action si opportun.
Gestion des ressources humaines
Dans un cadre institué, encadre une équipe, un/des groupes de travail et des individus.
Gestion administrative et financière
Dans un cadre institué, d'une part coordonner l'ensemble des activités et des moyens administratifs indispensables au déroulement du projet et d'autre part, élaborer les coûts, les budgets ; effectuer les recherches de financement et exécuter les budgets dans le respect des décisions prises.
Organisation générale de l'action
Dans un cadre institué, élaborer le fonctionnement des structures de management et de décision, ordonner les activités, les actions et la mobilisation des ressources techniques et matérielles dans le temps en respectant les

règles juridiques et les contraintes liées à l’environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs : social/santé, insertion sociale et professionnelle, tourisme, sport, socioculturel.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut prétendre aux emplois suivants : - animateur/coordonnateur de projets socioculturels,

- responsable de projets de secteur/de service,
- coordonnateur de la vie associative locale,
- animateur chargé du développement des associations,
- responsable de service socioculturel,
- animateur développement social et culturel,
- responsable d’une structure associative...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP29293

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://www.univ-rennes1.fr/

http://www.iutren.univ-rennes1.fr/intranet_iutren/scfa/index.php

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3544/